

Type de réunion

Réunion de lycée général et technologique public

16 Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Constat

Les relations parents professeurs

Les contacts parents professeurs se limitent essentiellement à l'évocation des difficultés rencontrées par les élèves. Seules les disciplines jugées importantes sont l'objet des rencontres entre les parents et les enseignants, ce qui est regretté notamment par les professeurs d'EPS.

Dans le but de mieux responsabiliser l'élève, les équipes enseignantes ne jugent pas toujours opportun l'intervention ou la médiation des parents (recherche de l'autonomie de l'élève, élèves majeurs...).

Le professeur construit une relation de transmission de savoir avec l'élève, les parents interviennent dans cette relation en apportant leurs propres représentations, ce qui peut être source de malentendus.

L'information émanant de l'établissement est limitée aux bulletins trimestriels et à l'orientation d'où un manque d'alerte ressenti par les familles.

Certains professeurs doutent de la réelle représentativité des associations de parents d'élèves.

Les parents dont les enfants travaillent correctement sont relativement satisfaits des relations parents/enseignants mais tout le monde n'est pas « égal » devant l'école.

Les réactions des élèves

Les élèves ne souhaitent pas être l'enjeu des relations entre les professeurs et leurs parents sans voir leur avis personnel pris en compte en terme d'orientation tout particulièrement.

De même, ceux-ci pensent que le succès ou l'échec dépend au moins en partie des relations entre leurs parents et les professeurs.

Rencontres institutionnelles parents professeurs

Il est assez souvent constaté un taux faible de participation des familles aux réunions proposées par l'institution ainsi qu'une absence de réactivité.

Ces réunions sont jugées nécessaires et porteuses d'efficacité même si le nombre de parents est peu important.

Les obstacles au dialogue

Les enseignants ont un discours peu accessible et technique dans lequel les familles, notamment les plus modestes n'arrivent pas à s'intégrer ou à l'opposé certaines familles se sentent considérées comme des élèves. Les parents des élèves en situation potentielle d'échec ne rencontrent pas les professeurs car se sentant en situation d'infériorité. Le monde de l'éducation nationale est considéré par l'extérieur comme un monde clos.

Le manque de disponibilité des parents qui travaillent représente également un obstacle.

Les enseignants se sentent victimes d'une image dévalorisée de l'école dans la société et d'un décalage de plus en plus grand entre les valeurs de l'école et celles d'une société en mutation.

De même, ils regrettent de manquer de disponibilité pour des réunions avec les parents mais aussi avec les autres professeurs ; ce manque de disponibilité ne doit pas être interprété comme une réaction de repli.

Globalement, deux mondes qui ne se rencontrent pas.

Sujets prospectifs abordés

- Favoriser l'entrée des parents dans l'établissement : généraliser le principe des rencontres parents professeurs, ne pas le réserver aux classes de seconde, banaliser une demi-journée pour permettre aux parents, à davantage de parents de venir au lycée, multiplier ce type d'initiatives.

Il est souhaité que le professeur principal, animateur, laisse la parole aux parents sur des sujets proposés, ciblés ; il doit également solliciter l'intervention des parents dans les projets mis en œuvre par les professeurs (ce que les parents peuvent apporter en terme d'expérience personnelle ou professionnelle). Souhait que la vie civile puisse entrer au lycée pour stimuler les pratiques pédagogiques. Une écoute et une considération mutuelle sont attendues.

- Proposer aux élèves du travail en équipe, des activités transversales ou transdisciplinaires porteuses de plus value : faire émerger la notion de coopération autour d'un projet, prendre celle-ci véritablement en compte pour une évaluation (ne pas se limiter à une évaluation individuelle).

- Problème complexe qu'il faudra « découper » pour en saisir un certain nombre de facettes. D'un côté, on dit : l'école pour tous et tout le monde et dans un même temps on cherche des solutions globales. Il serait utile de segmenter et de trouver des solutions adaptées à certains parents et enfants et reconnaître qu'il y a des difficultés à certains endroits.

- Proposer des assistances spécialisées (comme les assistants d'éducation dans le premier degré) aux professeurs nouvellement nommés mais également au bénéfice des élèves.

- Mieux former les professeurs du second degré à la pédagogie et mieux prendre en compte les difficultés des élèves dès l'école primaire.

- Les professeurs souhaitent que les travaux effectués par les chercheurs leur soient communiqués.

01 Quelles sont les valeurs de l'Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?

Constat

La question : « Est-il légitime que l'Ecole affecte des élèves en fonction de leur appartenance religieuse ou ethnique ? » est jugée inacceptable et l'ensemble des participants répond par la négative.

Pas de remise en question de la mixité, conservation du modèle existant.

En EPS, un aménagement des activités peut être envisagé. Il peut être tenu compte des motivations des deux sexes (problème culturel). Nécessité de créer les conditions de l'épanouissement de tous (respect de la parole de tous).

Le respect de l'autre n'est pas une affaire d'apparence. La tenue peut marquer l'appartenance à un groupe mais le comportement et l'apparence sont bien différenciés et relèvent de la liberté de chacun. La décence est requise.

La laïcité s'entend comme une sauvegarde de la liberté, du respect, de l'acceptation des diversités avec l'exigence d'égalité des sexes.

La mission de l'école n'est pas réduite à une simple transmission des savoirs. Elle doit contribuer au projet individuel de l'enfant.

L'école n'est pas le lieu exclusif de la culture.

L'école est-elle un sanctuaire ?

Sujets prospectifs abordés

- Il convient de favoriser les transmissions de savoirs dans des projets transdisciplinaires. Il est nécessaire de développer les conduites coopératives avec une évaluation pensée en fonction de cette organisation. Il est nécessaire d'encourager les phases de recherche, les apprentissages collectifs, la collaboration. Ces méthodes de travail favoriseront l'intégration dans le monde du travail, elles développent également la créativité et l'émergence d'idées.
- Ne faut-il pas envisager un socle de savoirs généralistes et suffisamment ambitieux sans omettre une formation à l'esprit critique. Pas de spécialisation précoce.
- Les élèves handicapés moteurs doivent avoir leur place à l'école, les établissements doivent être pensés pour permettre à ces élèves une future intégration professionnelle et sociale.
- L'école doit apporter les savoirs de base, contribuer à former et à donner sa place à chacun. Elle ne doit pas être une préparation directe à l'entreprise mais doit préparer à la vie professionnelle tout en résistant aux « lobby » de toutes natures.

18 Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Constat

Les enjeux dépassent le débat sur l'école, d'aucuns soupçonnant que les décisions soient déjà prises. Des disparités sont constatées en fonction des choix de financement des collectivités territoriales (exemple des livres fournis en lycée, des équipements technologiques...). La qualité de l'école est tributaire des choix de financements.

L'Etat souhaite se désinvestir d'une partie de ses charges.

Il est nécessaire de placer la réflexion sur la décentralisation dans un cadre européen. L'équité en matière de répartition des crédits européens n'étant pas garantie.

Les avis sont partagés sur la question de la décentralisation, les uns préconisant le « tout Etat », d'autres suggérant des évolutions y compris au niveau de certains personnels (TOS) susceptibles d'apporter davantage d'efficacité due à la proximité avec un contrôle citoyen inscrit dans la loi. Assurer une cohérence entre le national et les différents échelons régionaux en confortant la relation Etat Région. Garantir la pluralité de l'offre de formation dans les régions. L'Etat doit être garant de la justice et de l'équité. Il doit également conserver le recrutement des personnels, la définition des programmes et être garant des diplômes délivrés sur le plan national.

Remarques complémentaires sur le débat :

Il est à noter une faible participation des parents et des élèves qui n'a pas favorisé l'émergence d'un débat contradictoire.

Certaines questions ont été jugées comme mal posées et susceptibles de freiner l'émergence du débat.

La synthèse a été réalisée par un groupe de 5 personnes de formation et de culture différentes (Maître de conférences, parents d'élèves, responsable administratif territorial, Inspectrice de l'Education Nationale 1^{er} degré) lors d'une séance de travail de 4 heures. Les éléments prépondérants des débats ont été privilégiés sans pouvoir prétendre à une totale exhaustivité.

Trois priorités pour l'Ecole

- 1** - Favoriser l'entrée des parents dans l'établissement pour mieux établir le dialogue avec les équipes éducatives, pour mieux comprendre le fonctionnement d'un système complexe, pour apporter l'information indispensable à la compréhension de l'élève, pour être de véritables partenaires dans des projets pédagogiques communs.

- Dégager du temps institutionnel et des moyens pour favoriser le fonctionnement des équipes pédagogiques, permettre l'ouverture de l'établissement aux partenaires potentiels de l'école et mieux prendre en compte la difficulté scolaire dans des groupes adaptés.
- 2** - préserver les valeurs de laïcité, de neutralité
- garantir l'égalité des sexes en préservant la mixité et en favorisant la richesse des échanges garçons filles.

- favoriser l'intégration des handicaps de toute nature au sein de l'école publique.
- 3** - éviter les disparités d'une région à l'autre, garantir une qualité d'enseignement sur le territoire national

- l'Etat doit conserver ses prérogatives régaliennes en matière de recrutement et gestion des personnels, l'élaboration des programmes et la délivrance des diplômes.